



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé de
l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*03

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale		
Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet

Aménagement d'un circuit polyvalent (super motard et karting) à Baie-Mahault

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie <i>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))</i>
14. Travaux, ouvrages et aménagements dans les espaces remarquables du littoral et mentionnés au 2 et au 4 du R.121-5 du code de l'urbanisme 44 a). Pistes permanentes de courses d'essai et de loisirs pour véhicules motorisés.	Le projet consiste en la réalisation d'un circuit polyvalent (super motard et karting) au Nord de l'échangeur de la Gabarre. Le projet se trouve en partie sur les espaces remarquables du littoral de Baie-Mahaut (3 781 m ²).

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste en la réalisation d'un circuit polyvalent (super motard et karting) au Nord de l'échangeur de la Gabarre afin de pouvoir accueillir des manifestations sportives à Baie-Mahault et de bénéficier d'une structure à usage pédagogique (éducation pour la sécurité routière). Ce circuit sera réalisé sur un terrain mis à disposition par l'état. Le dessin du circuit a été réalisé dans les zones les plus dégradées du site ce qui a contraint son tracé. Ce tracé a été conçu pour répondre aux critères d'un circuit de karting de catégorie 2.1.

4.2 Objectifs du projet

La ville de Baie-Mahault accompagnée de l'association Karukera moto Club et la Région souhaitent réaliser ce circuit afin de :

- Permettre la pratique réglementaire de sports motorisés ;
- Sensibiliser à la sécurité routière ;
- Faire du sport mécanique un des leviers d'éducation à la sécurité routière;
- Permettre le rattrapage de points du permis de conduire ;
- Proposer un circuit aux normes ;
- Repositionner l'image de Baie-Mahault et de la Guadeloupe à travers une attraction sportive et touristique.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Les circuits super motards correspondent à des pistes de karting auxquelles on ajoute une piste en terre. Pour mener à bien ce projet, il convient donc de réaliser un circuit de karting répondant aux règles techniques et de sécurité des circuits karting (document établi par la Fédération Française de Sport Automobile, la FFSA), ainsi qu'une partie en terre répondant aux règles techniques et de sécurité pour la discipline Motocross et spécialités associées (document établi par la fédération française de motocyclisme, la FFM).

Les travaux vont consister pour le circuit à :

- Nettoyer le site des déchets ;
- Mettre en place un géotextile ;
- Mettre en place une couche de tuf ;
- Réaliser la couche de roulement en béton bitumeux de 10 cm, une fois la plateforme stabilisée ;
- Traiter les accotements et réaliser l'assainissement.

Un accès direct, (entrée/sortie du site) depuis la bretelle PàP >Jarry peu après le Pont de la Gabarre, est prévue.

Le délai de réalisation des travaux est estimé à 1 an.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

La piste d'une longueur de 1196 m peut accueillir simultanément 36 motards. La longueur de la piste en configuration karting est de 883 m, elle pourra accueillir simultanément 25 karts de catégorie B2 (vitesse limitée à 70km/h).

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Concession d'utilisation du domaine public maritime (R.2124-1 à 12 du CG3P)

Dossier de déclaration loi sur l'eau (volet remblai de zones humides)

Dossier de déclaration d'intérêt général du projet (art. L300-6 CU)

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Piste en enrobés	8000 m ²
longueur	883 m
largeur	8 m
Accotements enherbés	8 000 m ²
Piste en terre	1 700 m ²
longueur	281 m
largeur	6 à 8 m

4.6 Localisation du projet**Adresse et commune(s) d'implantation**

Baie-Mahault

Coordonnées géographiques¹

Long. 6 1° 33' 01" 46 Lat. 16° 15' 20" 53

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Communes traversées :

Baie-Mahault

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6**4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?**Oui Non **4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?**Oui Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Baie-Mahault est une commune littorale.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site du projet se trouve au sein de l'aire marine adjacente du Parc National de la Guadeloupe.
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La RN1 est concernée par le plan de prévention du bruit dans l'environnement de la Région Guadeloupe
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Un inventaire des zones humides a été réalisé par Biotope en 2011 dans le cadre du Plan Local d'Urbanisme.

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'arrêté n°2008-57AD/1/4 du 17 janvier 2008 porte approbation de la modification du Plan de Prévention des Risques Naturels prévisibles pour la commune de Baie-Mahault. L'arrêté n°2011-1025 DICTAJ/BRA porte approbation du Plan de Prévention des Risques Technologiques (P.P.R.T.) des sociétés SARA et RUBIS Antilles Guyane de la Pointe Jarry sur le territoire de la commune de Baie-Mahault.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	1098 m ² de zones humides seront remblayées.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet se trouve localisé dans une zone naturelle. Il a une superficie au sol d'environ 2 ha.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les aléas naturels référencés dans le PPRN et présents sur le site sont : - L'aléa inondation lié aux marées de tempête et/ou cyclonique ; - L'aléa liquéfaction de niveau moyen sur la moitié Nord du site.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Le projet dans sa phase de fonctionnement pourra engendrer des nuisances sonores. Toutefois, ces nuisances : - sont ponctuelles (liées aux heures de fonctionnement du circuit); - sont masquées par le bruit du trafic de la route nationale; - sont quasi nulles lors de l'utilisation des karts électriques.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le projet est concerné par le rejet de polluants atmosphériques émanant des engins motorisés.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Hors eaux pluviales</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet se trouve au sein de la mangrove, sur le domaine lacustre de la rivière salée. Son emplacement dans une vaste zone de mangrove restreint fortement l'ouverture visuelle du site qui se trouve confiné au sein d'une végétation dense et relativement haute.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet se fait en lieu et place d'un espace naturel. Ce site est toutefois remanié depuis les années 1950 (ancienne décharge de la Gabarre, ligne haute tension EDF, tracé du pipeline, projet de deuxième pont de la rivière salée). L'étude géotechnique précise qu'il a été remblayé en tout venant d'argile, puis avec une couche de tuf calcaire.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Les principales mesures porteront sur :

- des mesures en phase travaux;
- le rétablissement des continuités hydrauliques;
- la mise en place d'un assainissement des eaux pluviales (mesures pour la pollution chronique et la pollution accidentelle);
- le retrait des espèces à caractère envahissant;
- la restauration de la mangrove sur une surface d'environ 1.07 ha. (valorisation, sensibilisation et communication sur les zones humides) (cf. annexe 6). Cette restauration est prévue sur les espaces remarquables du littoral aujourd'hui très dégradés.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Les principales incidences du projet seront évaluées dans le cadre de la procédure loi sur l'eau auquel est soumis le projet. Des relevés complémentaires faune/flore sont en cours de réalisation. Plusieurs variantes du circuit ont été étudiées afin de retenir la moins impactante d'un point de vue environnemental.

Par courrier du 15 juin 2012 (annexe 7), la Préfecture de la Guadeloupe a proposé la mise à disposition par l'État d'une surface de 2 ha sur la parcelle AK et sur le DPM (Domaine Public Maritime) situés au Nord de l'échangeur de la Gabarre. Le terrain mis à disposition correspond à la partie la plus dégradée du site. Ce site se trouve au Nord de la RN1, au Nord-ouest du pont de la Gabarre et à l'Est du magasin BUT et de la Résidence Agathon.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
annexe 6 - Carte illustrant le bilan des surfaces de zones humides impactées et restaurées annexe 7 - Courrier du Préfet de la Région Guadeloupe (CAB/ASQ/LM/D2011bis.2012)

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

Basse-Terre

le,

20 février 2018

Signature

*le directeur général de services
Jean-Louis MOUENIER*
par délégation

